

Conseil d'Administration du C.N.F.P.T.

Séance du 26 juin 02

Intervention de Freddy SEMERLE (C.G.T.Réunion)

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, c'est un moment particulier pour moi et pour la Fonction Publique Territoriale Outre-Mer puisque, en tant que représentant suppléant de la C.G.T, j'ai l'honneur de participer à ce Conseil d'Administration du C.N.F.P.T. C'est l'occasion pour tous ceux qui travaillent au sein de la Fonction Publique Territoriale, mais qui sont éloignés de la Métropole, de faire connaître la situation dans laquelle ils se trouvent et par la même de poser le problème de la Formation Professionnelle.

Aussi, si vous le permettez Monsieur le Président, et si les membres présents n'y voient aucun inconvénient, je vais vous brosser un tableau correspondant strictement à l'environnement professionnel dans lequel nous évoluons.

Le maître mot qui illustre cette situation c'est la Précarité et qui dit Précarité dit absence de déroulement de carrière, d'indépendance de l'agent et de véritable plan de Formation, etc...

Si l'on prend la composition de la Fonction Publique Territoriale dans les DOM, on s'aperçoit qu'il n'y a que 20% de titulaires pour 80% de non titulaires. C'est la situation inverse qui existe en Métropole, même si, aujourd'hui elle tend à une malheureuse 'égalité' de traitement en rattrapant les DOM sur le développement de la précarité, ce que condamne, sans ambiguïté la C.G.T.

Pour prendre un exemple concret, je vous parlerais de la Réunion, qui est mon département d'origine. Il compte 725 000 habitants et la Fonction Publique y emploie 19 579 agents dont 14 185 non titulaires pour 5 394 Titulaires.

Parmi les collectivités, les Communes sont les plus gros employeurs avec environ 15 000 agents dont 11 400 non titulaires. Sur ces 11 400 agents, 35% travaillent moins de 31 heures par semaine.

Ces simples chiffres traduisent toute la problématique de la, Fonction Publique Territoriale dans les DOM, même si, comme je l'ai indiqué précédemment, la situation en métropole, tend à se rapprocher de la notre.

Cette situation perdure depuis la loi de Départementalisation et malgré les lois de décentralisations et de résorption de la Précarité, aucune avancée majeure n'a eu lieu. Les Maires, dont certains sont de véritables roitelets sur leur territoire, ne veulent s'engager dans aucune perspective d'envergure afin de mettre un terme à cet état de non droits et l'Etat ne fait que surveiller, par le biais du contrôle de la légalité, une situation où la Nation ne peut échapper à ses responsabilités historiques, sans pour autant intervenir de manière déterminante, notamment en ce qui concerne les recrutements.

Arguant d'un côté, l'existence de la surémunération créée dans un contexte historique, et de l'autre de la libre administration des collectivités, chacun se rejette la balle au niveau des responsabilités et donc du règlement des difficultés engendrées par chacun d'entre eux.

Dans la majorité des communes, les structures paritaires (compétents y compris en matière de Formation Professionnelle) ne fonctionnent pas et les droits syndicaux sont bafoués.

Le dialogue social quasiment inexistant fait que l'instauration d'une véritable politique de Formation Professionnelle relève de la gageure. D'autant plus qu'il n'y a pratiquement pas d'examen professionnel organisé et que lorsqu'il y a des concours, les collectivités n'ouvrent pas les postes, ce qui amène la frustration des collègues qui réussissent et qui perdent le bénéfice au bout deux années d'inscription sur les listes d'aptitudes. Je n'ai d'ailleurs pas la prétention de penser que le problème des 'reçus – collés' se pose uniquement dans les DOM.

Bien sûr, ceux qui sont recrutés peuvent bénéficier des FIA (dont les FAT et les FAE). D'autres peuvent suivre les formations du catalogue établi annuellement et dont notre Conseil d'Administration a adopté les priorités pour l'année 2003 (sans l'accord de notre Organisation Syndicale). Ces Formations devraient pouvoir renforcer et développer les capacités professionnelles, mais dans le contexte que l'on connaît, ne devrait-on pas définir des formations adaptés aux réalités et aux besoins réels de ces 80% de non titulaires qui aspirent légitimement à la reconnaissance de leur travail et de leur statut d'agent de la Fonction Publique Territoriale, même si le lieu d'exercice de leurs missions peut être éloigné de plus de 10 000 kilomètres de la Métropole ?

Je me permettrais de rappeler l'intervention de mes Camarades des DOM, lors des assises CRO de Perpignan, restée aujourd'hui lettres mortes.

(par exemple, où en est le CNFPT dans les formations destinées à nos Camarades Piroguiers de Guyanes?)

Il est évident que si au niveau des organisations syndicales cette volonté existe, il faudrait qu'au niveau des élus et du CNFPT, soient mis en place de nouveaux moyens financiers et de formation afin qu'il y ait une véritable égalité des chances dans la Fonction Publique Territoriale et que le service public de proximité soit plus performant.

Pour atteindre ces objectifs, nous vous demandons, Monsieur le Président, d'inscrire ces questions, officiellement, à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'Administration, afin que notre Etablissement Public joue, comme vous l'avez déjà souhaité, tout son rôle d'organisateur et de force de proposition.

Je vous remercie de votre attention.